

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille  
Service des Actions Préventives  
110 48

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Subvention allouée à la fondation apprentis d'Auteuil pour son internat éducatif et scolaire Vitagliano - exercice 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La fondation apprentis d'Auteuil, créée en 1866 et reconnue d'utilité publique en 1929, a pour mission d'accueillir, d'éduquer, de former et d'insérer des jeunes en difficulté, sans considération d'origine ou de religion. Pour mettre en œuvre sa vocation finale d'insertion, elle propose un accompagnement global et durable à près de 30 000 jeunes accueillis dans 200 établissements.

La fondation représentée par Monsieur Bruno GALY, 20 boulevard Rémusat, CS 20001 - 13384 Marseille cedex 13, porte notamment dans notre département l'internat éducatif et scolaire Vitagliano, sis au 5 rue Antoine Pons à Marseille (4ème).

Le partenariat a été renforcé par la création d'une unité éducative de prévention Vitagliano (UEP) au sein de l'internat scolaire. Cette unité de 25 places créée et financée par le Département depuis 2013, accueille chaque année des enfants de 6 à 15 ans. La mission de l'UEP est de prévenir l'aggravation des difficultés personnelles et familiales. Outre la scolarisation, l'UEP développe un accompagnement éducatif spécifique, individualisé. Les enfants accueillis sont suivis pour prévenir les processus d'exclusion et de déscolarisation. Un travail partenarial avec les parents est mis en place.

Ce partenariat prévient de manière très efficace la prise en charge plus lourde des enfants et des familles. Il est donc proposé de le renforcer en portant les possibilités d'accueil à 40 jeunes et d'allouer une subvention de fonctionnement à la fondation apprentis d'Auteuil, comme indiqué dans le tableau annexé, après signature de la convention élaborée selon le modèle type prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL